

«Entreprendre, ce n'est pas seulement gagner de l'argent»

Mots clés : Code Éthique, Entreprise Patrimoniale, PME, FRANCE, Jean-François Roubaud, CGPME

Par Yann Le Galès

03/11/2010 | Mise à jour : 12:31 Réagir



«Un chef d'entreprise ne peut pas être rémunéré 500 fois ou 1000 fois le smic», affirme Jean-François Roubaud, président de la CGPME. (Crédits photo: François Bouchon/Le Figaro)

La CGPME se dote d'un code éthique de l'entrepreneur. Son président Jean-François Roubaud s'explique. Il défend les valeurs de la PME patrimoniale.

Le Figaro.- Pourquoi la CGPME publie-t-elle un code éthique de l'entrepreneur patrimonial?

Jean-François Roubaud - Je préfère parler d'essai plutôt que de code d'éthique. L'idée de réfléchir sur les valeurs de l'entrepreneur patrimonial m'est venue pendant la crise fin 2008-début 2009. J'ai été choqué en découvrant certains excès financiers, par exemple les parachutes dorés des grands patrons. J'ai voulu que la **CGPME** réfléchisse aux valeurs qui animent les entrepreneurs patrimoniaux et qui sont le fondement du libéralisme tempéré. J'ai donc demandé à Philippe Moreau, président de la CGPME des Pays de Loire et président de la Commission Éthique et CGPME de réunir des groupes de travail pour réfléchir au rôle sociétal du chef d'entreprise.

Comment définiriez-vous le libéralisme tempéré?

Le libéralisme tempéré est ce qui fonde l'action des chefs d'entreprise. C'est un engagement au service des hommes et des femmes qui travaillent dans l'entreprise. Car celle-ci doit créer du lien social. C'est aussi défendre le développement durable. C'est ne pas limiter l'entreprise à être uniquement au service des actionnaires et du capitalisme financier.

Le code qui propose 26 recommandations, s'adresse au chef d'entreprise patrimoniale. L'entrepreneur patrimonial est-il différent des autres dirigeants?

L'entrepreneur patrimonial a un comportement différent des autres chefs d'entreprise, notamment des dirigeants de grands groupes. Contrairement à ces derniers, il a créé son entreprise. Il connaît les hommes et les femmes qui travaillent dans sa société. Cette culture explique que les PME n'aient supprimé que 0,1% de leurs effectifs dans la crise alors que les grands groupes ont pratiqué des coupes claires. L'anonymat n'existe pas dans une entreprise patrimoniale à taille humaine.

Le code plaide pour une nouvelle politique de partenariat et de coopération entre grandes et petites entreprises. Pourquoi des grands groupes qui maltraitent leurs sous-traitants depuis de nombreuses années, changeraient-ils?

Les grands groupes ont commencé de changer comme le montre l'association **Pacte-PME** soutenue par la CGPME. Il faut passer d'une relation de sous-traitant à une relation de co-traitant et responsabiliser tous les acteurs de la chaîne. Il est important de mettre en place des relations loyales et de confiance. Il en va de l'intérêt des sous-traitants mais également des donneurs d'ordre qui sécuriseront ainsi leur process.

Le chef d'entreprise doit-il s'engager davantage dans la société?

Il est important que les entrepreneurs s'engagent au-delà de leur entreprise. Que ce soit dans des associations, dans la vie locale ou dans le militantisme patronal. Les patrons sont déjà nombreux à le faire car ils ont le goût de l'engagement sociétal. Cet engagement fait partie de leur ADN.

Vous estimez que le salaire juste du dirigeant est celui qu'il peut annoncer sans honte à ses employés. Quel est le montant d'un salaire juste?

J'ai été scandalisé quand j'ai découvert les salaires mirobolants de certains grands patrons quand la crise a éclaté. Ce sont des sommes inimaginables pour des dirigeants de PME qui gagnent en moyenne 4000 euros par mois. Un chef d'entreprise ne peut pas être rémunéré 500 fois ou 1000 fois le Smic. Par contre, je trouve logique qu'il soit intéressé au capital et qu'il gagne de l'argent. Un patron doit pouvoir dévoiler son salaire si la question lui est posée. Personnellement, il m'est arrivé de rendre public mon salaire. Cela n'a jamais posé de problème vis-à-vis des salariés.

A qui s'adresse ce code?

Cet essai s'adresse aussi bien aux entrepreneurs qu'aux élus et aux parlementaires. Nous voulons aussi donner le goût d'entreprendre aux jeunes générations en leur rappelant qu'entreprendre ce n'est pas seulement gagner de l'argent. Car il ne suffit pas de simplifier les démarches administratives pour encourager l'esprit d'entreprise. Il faut rappeler l'importance des valeurs qui animent les chefs d'entreprise et leur rôle sociétal.